



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE PRUNENNEC
Excusés : MM. BEZIA, LE BOULC'H, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI

PV du 10 octobre 2023

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).



Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Épinay-Sur-Orge

Fermeture des stades du Breuil et des Templiers
Mercredi 1^{er} novembre 2023
Samedi 11 novembre 2023

Arrêté Municipal de la Mairie de Cerny

Fermeture du stade Jean Ségalard du vendredi 27 au dimanche 29 octobre 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Soisy-sur-Seine

Fermeture du terrain annexe du stade des Donjons du 25 septembre 2023 au 05 novembre 2023

Arrêté Municipal de la Mairie de Verrières-le-Buisson

Fermeture du terrain d'honneur du stade Robert Desnos du 2 octobre 2023 au 5 novembre 2023 inclus.

Arrêté Municipal de la Grigny

Fermeture du terrain d'honneur du stade Jean Miaud du 02 octobre 2023 au 01 décembre 2023 inclus.

Ville de MORANGIS :

Complexe sportif Coséc terrain Synthétique

PV de la de la Commission Départementale des Terrains et Equipements du 3 octobre 2023

Donne dérogation au club de MORANGIS CHILLY pour que son équipe +55 ans joue ses matchs à domicile sur le terrain synthétique N° 4 du stade municipal de Morangis toute la saison 2023/2024.

COUPES

PREMIER TOUR

U18 à jouer le 10 décembre 2023

VETERANS à jouer le 15 octobre 2023

Exempt : PORT. SAINT MICHEL

Challenge +45 ANS à jouer le 15 octobre 2023

U14 à jouer le 21 octobre 2023 date butoir le 03/11/2023

U16 à jouer le 29 octobre 2023 date butoir le 09/11/2023

Exempt : TROIS VALLÉES-OLLAINVILLE ENTENTE



Rappel :

Sont exemptés du tirage des Coupes de l'Essonne U14 et U16 les équipes 1 des clubs qualifiés en Coupe de Paris.

CALENDRIERS

U16

Courriel de Fleury FC 91 du 5 octobre 2023,
nous informant du désengagement de sa quatrième équipe U14 évoluant en D4/C.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

Courriel de Jeunesse Etampoise du 6 octobre 2023,
nous informant du désengagement de son équipe U16 évoluant en D4/A.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

U18

Courriel de Jeunesse Etampoise du 6 octobre 2023,
nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/A.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.
Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

+55 ans

Courriel de Pays Limours ENT du 4 octobre 2023,
nous informant du désengagement de son équipe +55 ans évoluant en Poule A.
Amende réglementaire pour désengagement après parution des calendriers.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 7 OCTOBRE 2023

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Val Yerres Crosne 1 / Athis-Mons USO 1 * Seniors F à 11 * D1. Rapport du club recevant.
Montgeron ES 1 / Longjumeau FC 1 * U15 F à 8 * Poule A
Ste Geneviève FC 1 / Fleury 91 FC 2 * U15 F à 8 * Poule A
Val Yerres Crosne 1 / Pays Limours ENT 1 * U15 F à 8 * Poule B. Rapport du club recevant.
Igny AFC 1 / MNVDB FC 1 * U15 F à 8 * Poule B. Rapport du club recevant.

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 27361117 * Morangis Chilly FC 2 / Paray FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27361399 * Brétigny FCS 1 / Villabé ETS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 27361400 * Evry FC 1 / Milly Gatinais FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Courriel de Milly Gatinais FC

Courriel d'Evry FC

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 26729583 du 17 septembre 2023

Ignny AFC 3 / Courcouronnes FC 2 * District

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 28 septembre 2023.

Ladite Commission dit : match perdu à Courcouronnes FC.

Ignny AFC qualifié pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 8 OCTOBRE 2023

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Ste Geneviève FC 3 / Tremplin Foot 1 * D1. Rapport de l'arbitre. Remerciements.

SO Vertois 1 / Epinay sur Orge SC 2 * D5/B. Rapport du club recevant.

Ballancourt FC 1 / Horizon Aventure ASS 1 * D5/C

Evry Courcouronnes 2 / Arpajonnais RC 2 * D5/C

D1

Match n° 26095022 * Ulis CO 2 / MNVDB FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D4/A

Match n° 26517561 * Epinay Atlético FC 2 / Ste Geneviève FC 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



Match n° 26517564 * St Germain Saintry 2 / Lissois FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demande de changement de terrain via Footclubs

Courcouronnes FC 2 / Morsang sur Orge FC 1 * D2/B

Accord de la Commission.

Match n° 26099017 du 8 octobre 2023

Evry Courcouronnes 2 / Arpajonnais RC 2 * D5/C

Demande d'Evry Courcouronnes FC de changement d'heure via Footclubs, le 5 octobre 2023.

Accord d'Arpajonnais RC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Evry Courcouronnes pour demande tardive.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 8 OCTOBRE 2023

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour la rencontre suivante :

Bergeries AS 5 / Palaiseau US 5 * D2. Rapport du club recevant.

D1

Match n° 26517216 * Athis-Mons USO 5 / Sermaise FC 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

COUPE ESSONNE U14

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Pays Limours ENT 1 / Coudraysien FC 1

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Breuillet-Boissy ENT 1 / MNVDB FC 1 * du 21 octobre 2023 avancé au 18 octobre 2023 à 19 h 00

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 23 SEPTEMBRE 2023



D3/A

Match n° 26121598 * Viry Chatillon ES 2 / Ulis CO 2

Reprise du dossier.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 30 SEPTEMBRE 2023

D3/A

Match n° 26121605 * Viry Chatillon ES 2 / Arpajonnais RC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Viry Chatillon pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

FMI NON PARVENUES DU 7 OCTOBRE 2023

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Evry FC 2 / Arpajonnais RC 1 * D1

Longjumeau FC 1 / St Michel FC 91 1 * D2/B. Rapport du club recevant.

Epinay sur Orge SC 2 / Bondoufle AMC 1 * D3/D

Mennecy CS 3 / Courcouronnes FC 2 * D4/D

D3/A

Match n° 26121606 * Milly Gatinais FC 1 / Viry Chatillon ES 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Courriel de Milly Gatinais FC.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Viry Chatillon ES 2 / Montgeron ES 1 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs et courriel de Lissois FC

Lissois FC 1 / Evry FC 3 * D3/D

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (un terrain et rencontres de Foot Animation).

Match n° 26762057 du 7 octobre 2023

Villabé ETS 2 / Jeunesse Etampoise 1 * D4/A

Courriel de Jeunesse Etampoise en date du 6 octobre 2023 à 13 h 57, nous informant du forfait de son équipe.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Jeunesse Etampoise.

Amende réglementaire à Jeunesse Etampoise.



Match n° 26771293 du 7 octobre 2023

Grigny FC 1 / Etampes FC 1 * D4/C

Lecture de la feuille de match FMI.

Courriel de l'arbitre bénévole d'Etampes FC. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Grigny FC.

Amende réglementaire à Grigny FC.

Match n° 26772278 du 7 octobre 2023

Morangis Chilly FC 2 / Itteville AS 1 * D4/D

Courriel d'Itteville AS en date du 5 octobre 2023, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Itteville AS.

Match n° 26121483 du 14 octobre 2023

Gif SFOC 1 / Longjumeau FC 1 * D2/B

Demande de Gif SFOC de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord de l'adversaire, la Commission maintient la rencontre à 15 h 30.

Match n° 26122452 du 14 octobre 2023

Villabé ETS 1 / Epinay sur Orge SC 2 * D3/D

Demande de Villabé ETS de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord de l'adversaire, la Commission maintient la rencontre à 16 h 30.

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Pays Limours ENT 1 / Ste Geneviève FC 1 * du 29 octobre 2023

avancé au 15 octobre 2023 à 13 h 30 au stade Municipal à Briis-sous-Forges (terrain en herbe)

Accord de la Commission.

Match n° 27388988 du 29 octobre 2023

St Michel FC 91 1 / Draveil FC 1

Demande de Draveil FC de changement de date via Footclubs.

Refus de St Michel FC.

La Commission maintient la rencontre au 29 octobre 2023 à 13 h.

Match n° 27389002 du 29 octobre 2023

Jeunesse Etampoise 1 / Etampes FC 1

Suite au désengagement de l'équipe de Jeunesse Etampoise 1, l'équipe d'Etampes FC 1 est qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 8 OCTOBRE 2023



Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Gif SFOC 2 / Longjumeau FC 2 * D4/A

Ulis CO 2 / Villabé ETS 2 * D4/C. Rapport du club visiteur.

Benfica Yerres 1 / Grigny US 3 * D4/C

Epinay sur Orge SC 2 / Tremplin Foot 2 * D4/D

D2/B

Match n° 26101498 * Etampes FC 1 / Paray FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demande de changement de terrain via Footclubs

Grigny US 3 / Paray FC 2 * D4/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Vigneux FCO 2 / Evry Courcouronnes 1 * D4/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (Coupe Gambardella et Coupe Paris U20).

Match n° 26778300 du 8 octobre 2023

Sud Essonne 1 / Trois Vallées FC 1 * D4/A

Demande de Sud Essonne de changement d'heure via Footclubs, le 4 octobre 2023.

Accord de Trois Vallées FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Sud Essonne pour demande tardive.

Match n° 26779089 du 8 octobre 2023

Paray FC 2 / Saclas Méréville US 1 * D4/C

Demande de Paray FC de changement d'heure et de terrain via Footclubs, le 5 octobre 2023.

Accord de Saclas Méréville US.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Paray FC pour demande tardive.

Match n° 26779685 du 8 octobre 2023

St Vrain-SO Vertois 1 / Boussy-Quincy FC 2 * D4/D

Courriel de St Vrain FC en date du 4 octobre 2023, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de St Vrain-SO Vertois.

Match n° 26778612 du 15 octobre 2023

Massy 91 FC 3 / Brétigny FCS 4 * D4/B

Courriel de Massy 91 FC demandant le report du match du 15 octobre 2023.



La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure au vu du motif invoqué (Coupe de France).

Match n° 26779136 du 15 octobre 2023

Bondoufle AMC 1 / Ulis CO 2 * D4/C

Reprise du dossier.

Courriel de Bondoufle AMC et courriel de Fleury.

Suite à la suspension de terrain à Bondoufle, cette rencontre aura lieu sur le terrain Lascombe de Fleury-Mérogis (terrain synthétique) à 16 h.

Accord de la Commission.

Match n° 26779728 du 15 octobre 2023

Boussy-Quincy FC 2 / Aigle Fertoise-Itteville 1 * D4/D

Arrêté de fermeture de la Mairie de Quincy-sous-Sénart.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 8 OCTOBRE 2023

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Savigny Foot CO 1 / Juvisy Académie 1 * D2/A

Verrières le Buisson 1 / Breuillet FC 1 * D2/B

Lissois FC 1 / Viry Chatillon ES 2 * D2/B

Gif SFOC 1 / Villabé ETS 1 * D3/A. Rapport du club visiteur.

Longjumeau FC 2 / Ris Orangis US 2 * D3/A. Rapport du club recevant.

Courcouronnes FC 1 / Sud Essonne 1 * D3/B

Epinay sur Orge SC 1 / Ulis CO 2 * D3/C

D1

Match n° 26100644 * Ris Orangis US 1 / Tremplin Foot 1

Rapport du club recevant.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demande de changement d'heure via Footclubs

Savigny Foot CO 2 / Courcouronnes FC 1 * D3/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (Coupe Gambardella).



Match n° 26775694 du 8 octobre 2023

Villebon SPF 1 / Grigny FC 1 * D3/A

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Grigny FC.

Amende réglementaire à Grigny FC.

Match n° 26775740 du 15 octobre 2023

Villebon SPF 1 / Ballancourt FC 1 * D3/A

Demande de Villebon SPF de changement de date via Footclubs.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure au vu du motif invoqué (Coupe Gambardella).

Match n° 26775737 du 15 octobre 2023

Grigny FC 1 / Gif SFOC 1 * D3/A

Courriel de Gif SFOC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure au vu du motif invoqué (Coupe Gambardella).

COUPE ESSONNE VETERANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Dourdan Sports 1 / St Michel FC 91 1

Accord de la Commission.

Match n° 27398023 du 15 octobre 2023

Courcouronnes FC 1 / Trois Vallées FC 1

Courriel de Courcouronnes FC en date du 9 octobre 2023, nous informant du forfait avisé de son équipe.

Trois Vallées FC qualifié pour le prochain tour.

Match n° 27398031 du 15 octobre 2023

Orsay Bures FC 1 / Juvisy Académie 1

Courriel d'Orsay Bures FC demandant un changement de terrain.

La rencontre aura lieu au Complexe Omnisport du Moulin 1 à Gif-sur-Yvette (terrain synthétique).

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 8 OCTOBRE 2023

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Mennecy CS 1 / St Germain Saintry 1 * D1

Port. Ris Orangis 1 / Plessis Pâté ES 1 * D2/A



Draveil FC 1 / Port. Ulis 1 * D2/B

D3/A

Match n° 26117371 * Lisois FC 1 / Coudraysien FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D3/B

Match n° 26117461 * Morsang sur Orge FC 1 / Plateau Saclay ES 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D3/C

Match n° 26118320 * Sermaise FC 1 / Fontenay Vicomte FR 1

Rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 17 octobre 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D4/A

Match n° 26118449 * MNVDB FC 2 / Horizon ASS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel de MNVDB FC.

Lecture du courriel d'Horizon ASS.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 26116410 du 8 octobre 2023

Verrières le Buisson 1 / Courcouronnes FC 1 * D1

Courriel de Courcouronnes FC en date du 5 octobre 2023, nous informant du forfait avisé de son équipe.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Courcouronnes FC.

Match n° 26117373 du 8 octobre 2023

Athis-Mons USO 1 / Ris Orangis US 1 * D3/A

Lecture de la FMI.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 26118319 du 8 octobre 2023

AOP Corbeil 1 / Trois Vallées FC 1 * D3/C

Lecture de la FMI.

Courriel de l'arbitre bénévole, nous informant d'une erreur sur le résultat. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat 0-4.



Match n° 26119527 du 8 octobre 2023

Dourdan Sports 1 / Mennecey CS 2 * D4/C

Footclubs de Mennecey CS du 6 octobre 2023 à 12 h 04, nous informant du forfait de son équipe.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Mennecey CS.

Amende réglementaire à Mennecey CS.

CHALLENGE +45 ANS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Fleury 91 FC 4 / Itteville AS 4

Paray FC 4 / Villabé ETS 4

Wissous FC 4 / Morsang sur Orge FC 4

Accord de la Commission.

Match n° 27397819 du 15 octobre 2023

Villejust Avenir 4 / APCSS 91 4

Demande de Villejust de changement de terrain via Footclubs

Courriel de la Mairie de Villebon.

La rencontre aura lieu sur le terrain synthétique de Villebon à 9 h 30.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 8 OCTOBRE 2023

Problème de serveur rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour les rencontres suivantes :

Courcouronnes FC 4 / Villejust Avenir 4 * Poule B

Massy 91 FC 4 / Boussy-Quincy FC 4 * Poule D